

Réflexions Juridiques Africaines

Vol.3 N°2.

2025

I. EDITORIAL

Pierre Felix Kandolo On'Ufuku wa Kandolo

II. FORUM

Le référé commercial au premier et au second degré
Pierre Malagano Kolongola wa Maloani

Du conflit d'honoraires au conflit de juridictions : Analyse critique de l'arrêt R. Const 2582 de la Cour constitutionnelle et de ses implications sur l'autorité de la CCJA dans l'arrêt n°304/2025

Joseph Yav Katshung

II. DOCTRINES

Les modes alternatifs de règlement des conflits en Droit pénal congolais : perspectives encourageantes aux défis risqués
Ghislain David Kasongo Lukoji et Téléphore Nduba Kilima

La médiation comme règlement amiable des différends commerciaux : comparaison des pratiques dans l'espace OHADA, au Burundi et au Rwanda

Becosso Feidangaï et Stéphane Mortier

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, juge et arbitre : une dualité au service de la sécurité juridique en Afrique ? Analyse critique et prospective à l'état de sa jurisprudence
Joseph Yav Katshung

La médiation et l'arbitrage en Droit OHADA : pour un acte uniforme relatif aux modes alternatifs de règlement des conflits
Willy Tadjudje

Approche critique des dispositions légales relatives à la systématisation des modes alternatifs de règlement des conflits (litiges) commerciaux devant les Tribunaux de Commerce en RDC
René Ilongo Mulala

La conciliation des litiges sportifs en RDC dans une approche comparative : L'exemple camerounais et français

Hubert Kalukanda Mashata

III. VARIA

Exception d'inconstitutionnalité en Droit judiciaire congolais : Entre théorie et pratiques prétoriennes

Guylain Kasongo Kawaya

L'inamovibilité du Président de la République en période de crise politique en République Démocratique du Congo

Delphin Ashimbo Alimasi

La législation congolaise sur les baux à loyer non professionnels : Enjeux, limites et perspectives

Germain Lumbu Mikombe

IV. JURISPRUDENCES

Compétence de la CCJA en matière d'honoraires d'avocat – Régularisation hors délai des sociétés – Société de fait – Autorité de la chose jugée

Joseph Yav Katshung

Le référé-suspension devant le Conseil d'État de la RDC : entre promesse de sécurité juridique pour les investissements et formalisme procédural contraignant

Léonard Balangalire Mugurha

REFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES

Fondée à Lubumbashi, en date du 10 janvier 2023

Par :

Maître Hubert KALUKANDA MASHATA

Présentation de la Revue et normes de publication

La Revue *Réflexions Juridiques Africaines*, en sigle « *RJA* » a été créée, en date du 10 janvier 2023, sous l'initiative de Maître Hubert Kalukanda Mashata, en sa qualité de Directeur Général des Éditions Hubert Kalukanda.

La *RJA* est non seulement un centre de recherche, mais aussi une revue scientifique indexée, enregistrée sous N°MIN.RSIT/SG/182/152/2023 au Ministère de la recherche scientifique et innovation technologique de la République Démocratique du Congo.

La *RJA* est une revue scientifique, version papier et électronique, axée sur la diffusion de la recherche en droit et en interdisciplinarité. Elle est un espace de publication bilingue (français et anglais) à la fois rigoureux et accessible, offrant aux chercheurs et penseurs du droit et de l'interdisciplinarité une visibilité essentielle à leur développement personnel, professionnel et académique. Elle offre à ses auteur(es) un excellent rayonnement puisque son contenu est diffusé et distribué en format papier et en format électronique sur son site internet et autres plateformes.

La qualité de ses publications est due à la rigueur dans les évaluations par les professeurs, les experts et les chercheurs de haute qualité scientifique tant nationaux qu'internationaux, des textes qui lui sont soumis. La vision est d'être un espace de publication fiable et régulière pour le rayonnement de ses auteur.es qui sont des chercheur.es de différentes universités nationales, africaines et internationales. La Revue espère ainsi inspirer des vocations, mais aussi à sensibiliser les chercheurs (du circuit universitaires ou non) de la République Démocratique du Congo (RDC) et du monde entier à l'importance de la doctrine, pierre angulaire et source fondamentale en droit, ainsi qu'à la manière dont elle se construit. La doctrine et la jurisprudence étant des sources évolutives et dynamiques de droit.

Éditée par les Éditions Hubert Kalukanda, en sigle « E.H.K », la *RJA* est ouverte aux établissements universitaires, institutions, organismes ou associations, congolais ou étrangers, qui apporteraient leur concours scientifique et/ou financier.

La *RJA* reçoit régulièrement des propositions d'articles, des recensions et de commentaires de décisions judiciaires qui apportent une contribution majeure de style universitaire sur le droit et sur des thèmes d'autres disciplines ayant de rapports étroits avec le droit.

La Revue accepte également les études des cas sur des questions d'actualité nationale et internationale traitées ou développées dans le contexte juridique, des actes des conférences et ceux des journées scientifiques (en forme d'articles).

En ce qui concerne la méthodologie et conformément à son objet, les contributions adoptant une approche multidisciplinaire et empirique sont fortement encouragées. Quelles sont les lignes directrices et les normes de rédaction des textes soumis à la publication.

Normes de soumission

Les normes de soumission et de présentation matérielle des manuscrits doivent respecter les lignes directrices ci-après :

- 1. Format** : La Revue n'accepte aucun manuscrit soumis dans un format autre que MS Word.
- 2. Limite.** La Revue invite les auteur(es) à limiter la longueur de leurs textes à environ 25 pages maximum, incluant les notes en bas de pages. Les textes dont la longueur dépasse excessivement cette limite pourraient ne pas être considérés pour publication.
- 3. Mise en page.** La mise en page des manuscrits doit être au format A4 et à interligne 1.5, taille 12, police Time New Roman.
- 4. Notes en bas de pages et références.** En vue d'uniformiser, de standardiser la présentation des contributions et d'en faciliter l'édition, toutes les références sont situées en bas de page. Il n'est pas nécessaire d'inscrire la bibliographie *in fine* si le texte risque de dépasser la limite de pagination ci-dessus fixée. De même, les modes de styles, de rédaction et de références doivent être conformes aux règles développées dans le « *Guide Kandolo. Méthodes et règles de rédaction d'un travail de recherche en droit* », ouvrage paru aux Éditions Universitaires Européennes, en janvier 2018. Les membres du Comité de rédaction s'occupent de l'uniformisation de la présentation des notes de bas de page au cas où l'auteur.e n'est pas parvenu.e à se conformer aux règles de présentation matérielle, de style de citations et de rédactions décrites dans le Guide précité.

5. Prénoms, noms et fonctions de l'auteur(e). Les auteur(es) indiquent en bas de page leurs fonctions, leurs diplômes ou tout autre renseignement pertinent dont ils veulent faire apparaître en utilisant l'astérisque après leurs identités.

6. Résumé, mots-clés et sommaire. Les manuscrits doivent être accompagnés d'un résumé, en français et anglais, d'un seul paragraphe ne dépassant pas 250 mots (10 lignes au maximum), taille 11 et d'un minimum de 5 mots-clés dans chaque langue. Un sommaire en forme d'un plan cartésien, constitué des divisions et subdivisions du texte, doit y être joint avant l'introduction de l'article. La Revue suit l'ordre de subdivision du texte à soumettre en forme d'escalier comme ci-après :

I. Intitulé1 (Grands points, en majuscules)

 A. Intitulé2 (Sous-points, en minuscules)

 1. Intitulé3 (Sous petits-points, en minuscules)

 a. Intitulé4 (petites divisions, en minuscules)

 i. Intitulé5 (sous-petites subdivisions, en minuscules).

7. Processus d'évaluation et d'édition du manuscrit

Une fois réceptionné, le texte est traité en pré-évaluation par le Comité de rédaction avant d'être transmis aveuglement, ensemble avec les fiches d'évaluation, aux trois experts (pairs évaluateurs) anonymes pour leurs avis et considérations sur l'opportunité et l'acceptation du sujet, c'est-à-dire que le texte est soumis aux évaluateurs sans identité de l'auteur(e) mais avec un code d'identification. Les évaluations sont remises à la Revue dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'évaluateur. Le texte n'est publié que si l'ensemble de trois évaluations rend le texte publiable à 70 % au moins. S'il y a des remarques majeures, le texte est retourné à l'auteur avec les avis et considérations. L'auteur.e peut retravailler son sujet en fonction des remarques y afférentes, s'il le désire.

8. Responsabilité

La Revue ou les Editions Hubert Kalukanda décline toute responsabilité sur les différents points de vue émis par les auteur.es et sur les fraudes et autres actes d'improbité que ces derniers commettraient dans le cadre des textes transmis, notamment le plagiat, l'autoplagiat, le cyberplagiat et autres fautes interdites par la déontologie de la recherche scientifique.

9. Soumission

L'auteur.e souhaitant soumettre un texte, en français ou en anglais, doit le faire parvenir au Comité de rédaction de la Revue, uniquement par courriel aux adresses ci-après : revuerja@gmail.com et hubert.kalukanda@gmail.com

Les dates limites de soumission et de publication par année sont :

- au plus tard le 30 avril, pour la parution du premier semestre (publication d'avant le 30 juin)
- au plus tard le 30 septembre, pour la parution du second semestre (publication d'avant le 31 décembre) de chaque année.

Pour tout autre renseignement, prière contacter la Revue soit par adresses e-mail ci-dessus, soit au numéro de téléphone : +243 995593572.

REFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES

Vol. 3, N°. 2 DECEMBRE 2025

Editions Hubert Kalukanda

(E.H.K.)

© *Réflexions juridiques africaines*

Lubumbashi, 2025

Dépôt légal : 12.2D.2025.131.

Date : 29.12.2025

IV^{ème} Trimestre 2025

ISSN : 2960-0693 (En ligne)

ISSN : 2960-0685 (imprimé)

Editions Hubert Kalukanda

<https://ehk-editions.com> et <https://rja.ehk-editions.com>

Imprimerie Unilu – Print – Université de Lubumbashi

REFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES

Volume 3, Numéro 2 - 2025

TABLE DES MATIERES

I. EDITORIAL

Pierre - Félix Kandolo On'Ufuku wa Kandolo

II. FORUM

Le référé commercial au premier et au second degré

Pierre Malagano Kolongola wa Maloani

Du conflit d'honoraires au conflit de juridictions : Analyse critique de l'arrêt R.Const 2582 de la Cour constitutionnelle et de ses implications sur l'autorité de la CCJA dans l'arrêt n°304/2025

Joseph Yav Katshung

III. DOCTRINES

Les modes alternatifs de règlement des conflits en Droit pénal congolais : perspectives encourageantes aux défis risqués

Ghislain David Kasongo Lukoji et Télesphore Nduba Kilima

La médiation comme règlement amiable des différends commerciaux : comparaison des pratiques dans l'espace OHADA, au Burundi et au Rwanda

Becossoir Feidangaï et Stéphane Mortier

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA, juge et arbitre : une dualité au service de la sécurité juridique en Afrique ? Analyse critique et prospective à l'étai de sa jurisprudence

Joseph Yav Katshung

La médiation et l'arbitrage en Droit OHADA : pour un acte uniforme relatif aux modes alternatifs de règlement des conflits

Willy Tadjudje

Approche critique des dispositions légales relatives à la systématisation des modes alternatifs de règlement des conflits (litiges) commerciaux devant les Tribunaux de Commerce en RDC

René Ilongo Mulala

La conciliation des litiges sportifs en RDC dans une approche comparative : L'exemple camerounais et français

Hubert Kalukanda Mashata

IV. VARIA

Exception d'inconstitutionnalité en Droit judiciaire congolais : Entre théorie et pratiques prétoriennes

Guylain Kasongo Kawaya

L'inamovibilité du Président de la République en période de crise politique en République Démocratique du Congo

Delphin Ashimbo Alimasi

La législation congolaise sur les baux à loyer non professionnels : Enjeux, limites et perspectives

Germain Lumbu Mikombe

V. JURISPRUDENCES

Compétence de la CCJA en matière d'honoraires d'avocat – Régularisation hors délai des sociétés – Société de fait – Autorité de la chose jugée

Joseph Yav Katshung

Le référé-suspension devant le Conseil d'État de la RDC : entre promesse de sécurité juridique pour les investissements et formalisme procédural contraignant

Léonard Balangalire Mugurha

REFLEXIONS JURIDIQUES AFRICAINES

REVUE SEMESTRIELLE

Directeur de publication

Pr Pierre Félix KANDOLO ON'UFUKU WA KANDOLO

Faculté de droit, Université de Likasi, Université de Sherbrooke et Université de Montréal

A. Comité de rédaction

Jean Kapita Kaniama N'thie

Avocat Général au Parquet près la Cour d'Appel du Haut Lomami,

Enseignant – Université de Lubumbashi.

Flora Mbuyu Angelani

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga, Conseil à la Cour pénale internationale (CPI) et DirCaba du Gouverneur du Haut-Katanga en charge des questions juridiques et fiscales.

Hubert Kalukanda Mashata

Diplômé d'études approfondies en droit à l'Université de Lubumbashi et Doctorant admis à l'Université de Montréal,

Magistrat civil du Ministère public et Rédacteur en Chef de la RJA,

Ancien Avocat au Barreau du Haut-Katanga, Conseil à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi qu'à la Cour pénale internationale,

Enseignant – Institut Universitaire du Congo.

Freddy Kenye Kitembo

Enseignant – Université de Likasi,

Président du Tribunal de commerce de Kolwezi.

Ruffin Lukoo Musubao

Doctorant en droit à l'Université de Kinshasa,

Avocat au Barreau de Kinshasa/Matete et Auteur de plus de dix ouvrages.

Julie Kamitshim-A-Kyend

Premier Substitut du Procureur de la République/Lubumbashi.

Sabin Mande M.

Enseignant – Université de Lubumbashi,

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga.

Daddy Ilambwetsi

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel de Kinshasa/Matete.

Guylain Kasongo Kawaya

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga et Conseil à la Cour africaine des

droits de l'homme et des peuples.

Blaise Bwanga Anembali

Chef des travaux à l'Université de Likasi,

Défenseur judiciaire au Tribunal de grande instance de Likasi.

Adolphe Musulwa Senga

Chef des travaux à l'Université de Lubumbashi,

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga.

Freddy Ngoy Mwamba

Doctorant en droit à l'Université de Lubumbashi et Avocat au Barreau près la Cour d'Appel

du Haut-Katanga.

Hugues Mugalu Lwamba

Enseignant – Université de Lubumbashi et Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga.

B. Comité technique

Faghi Chola Chikwekwe

Ingénieur en système d'information et télécommunication,

Webmaster et IT Manager.

C. Conseil scientifique

Pr. Marie Thérèse Kenge Ngomba Tshilombayi

Docteure en droit à l'Université de Kinshasa,

Doyenne honoraire de la Faculté de droit - Université de Kinshasa,

Avocate au Barreau près la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat,

Membre de la Commission nationale des droits de l'homme,

Membre de la Commission permanente de réforme du droit congolais.

Pr. Pierre-Félix Kandolo On'Ufuku wa Kandolo,

Docteur en droit à l'Université de Montréal,

Enseignant - Université de Likasi,

Directeur de publication de la Revue Réflexions Juridiques Africaines (RJA),

Avocat aux Barreaux du Haut-Katanga et du Québec, Conseil à la Cour Pénale

Internationale (CPI) et à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Pr. Joseph Yav Katshung

Docteur en droit à l'Université Lubumbashi,

Enseignant - Université de Lubumbashi,

Avocat aux Barreaux près la Cour d'Appel du Haut-Katanga, du Lualaba et de

Kinshasa/Matete,

Arbitre au centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-O).

Pr. Ghislain David Kasongo Lukoji

Docteur en droit à l'Université d'Aix-Marseille (France),

Enseignant - Université pédagogique nationale de Kinshasa et Université Protestante de Lubumbashi,

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel de Kinshasa/Matete.

Pr. Trésor Gauthier M. Kalonji

Docteur en droit fiscal à l'Université Neuchâtel (Suisse),

Enseignant – Ecole Nationale des Finances et Université Pédagogique Nationale,

Conseiller Juridique au Ministère des Finances/RD Congo.

Pr. Gilbert Musangamwenya Walyanga Kubabezaga

Docteur en droit à l'Université de Lubumbashi

Enseignant - Université de Lubumbashi,

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga.

Pr. Joseph Kazadi Mpiana

Docteur en droit international et de l'Union européenne de l'Université de Rome « La Sapienza » (Italie),

Enseignant - Université de Lubumbashi et Doyen de la Faculté de droit à l'UNH.

Pr. Junior Mumbala Abelungu

Docteur en droit à l'Université de Gand (Belgique),

Enseignant - Université de Lubumbashi et Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Protestante de Lubumbashi,

Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Lualaba.

Pr. Jean Marc Mutonwa Kalombe

Docteur en droit international à l'Université de Lubumbashi,

Vice-Doyen en charge de la recherche à l'Université de Lubumbashi,

Juge au Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi.

Pr. Emmanuel Monga Monga

Docteur en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Lubumbashi,

Enseignant - Université de Lubumbashi,

Pr. Victor Kalunga Tshikala

Docteur en droit à l'Université de Lubumbashi,

Enseignant - Université de Lubumbashi et Recteur à l'Université de Kalemie,

Avocat au Barreau du Haut-Katanga et Consultant à la Commission Nationale OHADA.

Pr. Don José Mwanda Nkole wa Yahve

*Docteur en Droit des affaires, spécialiste du Droit OHADA et Titulaire d'une thèse postdoctorale en Didactique des sciences juridiques,
Enseignant – Université de Kinshasa.*

Pr. Franck Mukadi Tshakatumba

*Docteur en Droit, Université de Lubumbashi,
Enseignant – Université de Lubumbashi,
Ancien Conservateur des titres immobiliers de Lubumbashi.*

Pr. Aimé Banza Ilunga

*Docteur en droit à l'Université de Lubumbashi,
Enseignant - Université de Lubumbashi,
Avocat au Barreau près la Cour d'Appel du Haut-Katanga.*

Pr. Pascal Kakudji Yumba

*Docteur en droit à l'Université de Lubumbashi,
Enseignant - Université de Lubumbashi,
Avocat au Barreau du Lualaba.*

Pr. Yves - Junior Manzanza Lumingu

Professeur aux Facultés de droit des Universités de Kikwit, Catholique du Congo et Nouveaux Horizons, Enseignant visiteur à l'Université de Wurzburg (Allemagne) et Avocat au Barreau du Haut-Katanga.

Pr. Stéphane Mortier

Docteur en sciences de gestion de l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, Chercheur Associé à l'Université Gustave Eiffel et Représentant de l'Association pour l'unification du droit en Afrique (UNIDA/ohada.com), Secrétaire général de l'Institut Africain de la réflexion stratégique (IARS).

EDITORIAL





ISSN 2960-0685

9 772960 068000